

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 18 mai 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absente excusée** : MARTIN Jessica.

**Absents** : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

**Procurations** : MARTIN Jessica à BOUAT Valérie & en cours de séance CAILHOL Thierry à CHOPO Guy.

**Secrétaire de séance** : DON Daniel.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

**2022/016 – Délibération : Convention de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération d'un agent administratif**

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération et les 59 communes membres ont engagé au sein du bloc communal une démarche visant à renforcer les mutualisations, les collaborations et l'ingénierie mutuelle. Un service dédié aux communes, le « Bureau des communes », a notamment été mis en place.

Parmi les services mutualisés figure le service d'appui aux secrétariats de mairie. Ce service permet, dans un souci d'organisation optimisée des ressources entre communes et communauté :

- d'accompagner les communes dans leurs besoins de temps incomplets de secrétariat de mairie, par la mise à disposition d'un agent communautaire auprès des communes.
- de développer le réseau d'agents communaux et intercommunaux et l'expertise administrative et technique au sein du bloc communal.

Ce service sera expérimenté avant d'être reconduit ; une 1<sup>ère</sup> phase transitoire de 3 mois a lieu du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, à l'issue de laquelle l'organisation entre les communes pourra être revue.

Une convention de mise à disposition de services de secrétariat de mairie mutualisé est en cours de mise en place entre la Communauté d'Agglomération et les communes de Rivières, Cadalen, Labastide de Lévis, Mézens et Labessière-Candeil. Il s'agit de services mis à disposition pour seconder les agents déjà en place.

Concernant la commune de Rivières, Chloë SENES travaillera 9h00, principalement sur des temps d'accueil au public.

Le coût mensuel du service que la commune devra à la Communauté d'Agglomération, représentera 939,07€.

Anticipée de 3 mois de période d'essai, la convention s'étendra sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2022/017 – Délibération : Demande de subvention pour achat d'un nouveau filet de protection pour la baignade en milieu naturel**

La mise en place de la baignade en milieu naturel, saison 2022, impose l'acquisition d'un nouveau filet de protection ainsi que des clés de verrouillage pour cubes. Le devis retenu s'élève à environ 3 000,00 € HT. Doivent être pris en compte également les frais de montage du bassin pour environ 2 000,00€ et la location du télescopique pour environ 1 000,00€. Une demande de subvention va être établie auprès du Conseil Départemental.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2022/018 – Délibération : Emprunt « Lotissement » auprès du CRCA**

Après sollicitation de plusieurs banques (Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole), l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a été retenue. Les éléments votés par les élus sont les suivants :

- Type de financement : Prêt à taux fixe
- Montant : 200 000€
- Durée de l'emprunt : 20 ans
- Taux fixe : 1,69 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances constantes ou dégressives
- Frais de dossier : 400€

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances ; s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2022/019 – Délibération : Acquisition de parcelles SAFER**

Lors de la notification d'un appel à candidature, la mairie s'est portée candidate sur les parcelles AC 95 & 96 sises à Saint-Gris, récemment devenues propriété SAFER. La commune est actuellement en attente d'un retour quant à un usage précaire de ces parcelles pour les mois de juin, juillet et août 2022.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Concertation publique – Réunion d’information en présence des représentants de l’Etat**

Les représentants de l’Etat organisent une concertation publique, sous forme de réunion d’information concernant la révision du plan de prévention du risque mouvement de terrain – effondrement des berges sur la rivière Tarn. Les habitants de plusieurs communes concernées seront accueillis à la salle des fêtes de Rivières le vendredi 3/06 à 18h00.

La communication a été faite sur le site internet de la mairie, sur les réseaux sociaux ainsi que par affichage. Des flyers seront distribués aux foyers riviérois concernés.

### **Elections législatives**

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 à la salle de réunion.

Les élus sont invités à s’inscrire pour les permanences du bureau de vote via le lien qui leur a été envoyé.

## **Questions diverses**

### **Journée éco-citoyen**

L’APE souhaite organiser, en lien avec la mairie, une journée de grand nettoyage le samedi 18/06.

Faute de mobilisation, cette journée reste en suspens.

### **Révision du PLU – Bureau d’études « PAYSAGES »**

Le 3<sup>ème</sup> atelier aura lieu jeudi 19/05 à la salle de réunion. Le thème abordé sera « *Développement économique / Équipements et espaces publics / Réseaux et mobiliers* ».

### **Restaurant « La Riviera »**

Guy CHOPO va rencontrer le gérant de ce restaurant afin de connaître les éventuelles intentions événementielles durant l’été.

### **Implantation d’un salon de coiffure**

Un salon de coiffure va voir le jour sur le parking de l’aire de pique-nique d’Aiguelèze à compter du mois d’août 2022.

Celui-ci sera constitué de 2 conteneurs formant un « L ». Une convention sera mise à délibération lors du prochain conseil municipal, exposant entre-autre le loyer, après débat au sein de l’Exécutif.

**Fin de la séance : 20h31**

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2022/016</b>	Délibération : Convention de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération d'un agent administratif
<b>2022/017</b>	Délibération : Demande de subvention pour achat d'un nouveau filet de protection pour la baignade en milieu naturel
<b>2022/018</b>	Délibération : Emprunt « Lotissement » auprès du CRCA
<b>2022/019</b>	Délibération : Acquisition de parcelles SAFER

**Ainsi fait et délibéré le 18 mai 2022.**

<b>Christine ANGLADE</b>  <i>Absente</i>	<b>Marie-Christine BERMES</b>	<b>Valérie BOUAT</b>	<b>Marie-Thérèse BRILLANT</b>	<b>Thierry CAILHOL</b>
<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Myriam FERRET</b>	<b>Christophe HERIN</b>
<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jessica MARTIN</b>  <i>Procuration à BOUAT Valérie</i>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Michel PRADEL</b>  <i>Absent</i>	<b>Béatrice ROBERT</b>